|  |
| --- |
| **Date limite de remise des candidatures :**  **18/03/2024**  Le document doit être transmis via le formulaire qui sera publié au courant du mois de janvier 2024 sur le **guichet des pouvoirs locaux**. Tout document non introduit via ce canal ne sera pas pris en compte pour l’évaluation. |

|  |
| --- |
| Nom du bénéficiaire |
| Annexe 1 – Formulaire de réponse |
| Appel à candidature pour l’accompagnement des Comité de Pilotage |





# Critère A : Motivation

Quelle est votre compréhension :

1. Du rôle du COPIL dans la mise en œuvre de l’engagement de la commune dans le cadre de la Convention des maires ?
2. De l’objectif de l’accompagnement proposé et des obligations qui en découlent ?
3. Préciser l'échelle de participation que vous souhaitez mettre en œuvre au sein de votre COPIL (co-production/co-gestion). Quel impact, selon vous, ce choix aura-t-il sur le fonctionnement (futur le cas échéant) du COPIL ?

# Critère B : Pertinence de la demande

1. Quelles sont les difficultés auxquelles la commune a fait/fait face dans la mise en place et/ou le fonctionnement du COPIL ?
2. Quels sont les besoins identifiés dans la mise en place et/ou le fonctionnement du COPIL ?
3. Selon vous, comment est-ce que l’accompagnement proposé pourrait répondre à ces besoins ?